

**COMPTE RENDU D'AFFICHAGE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et  
des marchés publics  
Service du Conseil Municipal

Fondettes, le 26 septembre 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de pouvoirs : 6  
Absents jusqu'à la question n°7 : 1  
Absents à partir de la question n° 8 (avant le vote) : 2

L'an deux mille dix sept, le dix neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Christophe GARNIER, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Ilizette SA, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir** : Mathilde COLLIN a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Yves PARINGAUX a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Anne JUILLET a donné pouvoir à Christophe GARNIER, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Agnès GALLIER a donné pouvoir à François PILLOT.

**Absents** : Yanne BENOIST, Philippe LACROIX à partir de la question n°8.

**Secrétaires de séance** : Nicole BELLANGER, Christine RENIER.

**Session ordinaire**

-----

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre **des crédits ouverts au budget** ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
16/06/17	DC20170616F087	<b>Commande publique</b> – Acquisition de matériel pour le service parcs et jardins (SARL BOISSEAU MOTOCULTURE de Saint-Avertin pour 4 243,20 € HT)
19/06/17	DC20170620G088	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (G D13 – recette 150 €)
20/06/17	DC20170620D089	<b>Institutions et vie politique</b> – Prestation de conseil juridique, désignation de l'avocat et défense des intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux pour la restauration des collégiens (Me STOCLET de Paris)
21/06/17	DC20170621F090	<b>Finances</b> – Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement extérieur du futur espace aquatique (de 50 000 €)
04/07/17	DC20170704F091	<b>Commande publique</b> – Acquisition d'une « rotobroyeuse » (auprès de NOREMAT SA de Ludres pour 9 080 € HT)
23/06/17	DC20170623F091B	<b>Finances</b> – Aliénation de gré à gré de matériels désaffectés (2 conteneurs LC10 à ACH SERVICE de Vendôme pour 2 465 €)
04/07/17	DC20170704G092	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (C n°5 – recette 300 €)
23/06/17	DC20170623F092B	<b>Finances</b> – Aliénation de gré à gré de matériels désaffectés (2 conteneurs 20 pieds à ACH SERVICE de Vendôme pour 2 465 €)
05/07/17	DC20170705G093	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (C n°1 – recette 300 €)
05/07/17	DC20170705G094	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'un caveau urne dans le cimetière du cœur de ville (n°37 – recette 150 €)
06/07/17	DC20170706G095	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement caverne n°14 – recette 300 €)
11/07/17	DC20170711U097	<b>Institutions et vie politique</b> – Défense des intérêts de la Commune et désignation de l'avocat – infraction aux règles de l'urbanisme 20 rue de Gannay (Me CEBRON DE LISLE de Tours)
12/07/17	DC20170712F098	<b>Commande publique</b> – Marché de relance de recyclage de déchets bitumineux et de béton (avec SARL MS Services de Villedomer – marché à bons de commande maximum annuel de 10 000 € HT, sans montant minimum)
13/07/17	DC20170713F099	<b>Commande publique</b> – Marché de transports scolaires (avec SARL GROSBOIS de Ambillou – lot 1 : 380,10 €/jour HT et 82,10 €/midi HT – lot 2 : marché à bons de commande sans minimum et 4 000 € maximum – lot 2 marché à bons de commande sans minimum avec un maximum de 35 000 € HT pour l'année scolaire 2017-2018)
17/07/17	DC20170717F100	<b>Commande publique</b> – Contrat de gestion active de la dette avec Finance Active de Paris (4 973,59 € TTC)
18/07/17	DC20170718G101	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (Z A D-08 – recette 150 €)
18/07/17	DC20170718G102	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (Z A D-09 – recette 300 €)
18/07/17	DC20170718G103	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (K D-07 – recette 150 €)
18/07/17	DC20170718G104	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (K D-08 – recette 150 €)
20/07/17	DC20170720G105	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur historique (F-24 – recette 150 €)

21/07/17	DC20170721F106	<b>Commande publique</b> – Marché pour l'entretien des portes sectionnelles (avec l'entreprise MET de La-Ville-aux-Dames pour 2 100 € /an de maintenance et 60 € HT de prix horaire d'intervention)												
24/07/17	DC20170724F107	<p><b>Commande publique</b> – Marché de prestation de service pour la location de trois véhicules électriques (avec la société RENAULT RETAIL GROUP SA de Chambray-Lès-Tours pour 60 mois assistance incluse)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de véhicule électrique</th> <th>Montant TTC/mois</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Citadine ZOE gamme 2017</td> <td>320,66 €</td> </tr> <tr> <td>KANGOO ZE 33 utilitaire fourgonnette 2017</td> <td>402,18 €</td> </tr> <tr> <td>KANGOO MAXI ZE 33 utilitaire 5 places 2017</td> <td>451,74 €</td> </tr> </tbody> </table>	Type de véhicule électrique	Montant TTC/mois	Citadine ZOE gamme 2017	320,66 €	KANGOO ZE 33 utilitaire fourgonnette 2017	402,18 €	KANGOO MAXI ZE 33 utilitaire 5 places 2017	451,74 €				
Type de véhicule électrique	Montant TTC/mois													
Citadine ZOE gamme 2017	320,66 €													
KANGOO ZE 33 utilitaire fourgonnette 2017	402,18 €													
KANGOO MAXI ZE 33 utilitaire 5 places 2017	451,74 €													
25/07/17	DC20170725G108	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (Z-C G-13 – recette 300 €)												
27/07/17	DC20170727G109	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (Col D n°5 – recette 300 €)												
28/07/17	DC20170728G110	<b>Domaine et patrimoine</b> – Reprise de (12) concessions funéraires échues dans le cimetière du cœur de ville et du cœur historique												
28/07/17	DC20170728F112	<p><b>Commande publique</b> – Marché de télécommunications à bons de commande</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT – fourniture de service</th> <th>ENTREPRISE</th> <th>Montant HT/an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOT 1 – liaisons de données et accès à internet mairie</td> <td>SAS CELESTE CHAMPS/MARNE</td> <td>Sans minimum Maximum 18 000 €</td> </tr> <tr> <td>LOT 2 – téléphonie fixe</td> <td>ORANGE SAS ORLEANS</td> <td>Sans minimum Maximum 28 000 €</td> </tr> <tr> <td>LOT 3 – téléphonie mobile</td> <td>infructueux</td> <td>Sans minimum Maximum 18 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	LOT – fourniture de service	ENTREPRISE	Montant HT/an	LOT 1 – liaisons de données et accès à internet mairie	SAS CELESTE CHAMPS/MARNE	Sans minimum Maximum 18 000 €	LOT 2 – téléphonie fixe	ORANGE SAS ORLEANS	Sans minimum Maximum 28 000 €	LOT 3 – téléphonie mobile	infructueux	Sans minimum Maximum 18 000 €
LOT – fourniture de service	ENTREPRISE	Montant HT/an												
LOT 1 – liaisons de données et accès à internet mairie	SAS CELESTE CHAMPS/MARNE	Sans minimum Maximum 18 000 €												
LOT 2 – téléphonie fixe	ORANGE SAS ORLEANS	Sans minimum Maximum 28 000 €												
LOT 3 – téléphonie mobile	infructueux	Sans minimum Maximum 18 000 €												
02/08/17	DC20170802F113	<b>Commande publique</b> – Marché de télécommunications pour la fourniture de service de téléphonie mobile (avec la société ORANGE de Orléans sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et pour 24 000 HT/an)												
08/08/17	DC20170808G114	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (KG-03 – recette 300 €)												
26/06/17	DC20170626F115	<b>Finances</b> – Aliénation de gré à gré de matériels désaffectés (1 conteneur sans serrure pour 1 392 € et 1 conteneur isolé du froid équipé électrique pour 1 449 € à SCEA-de-BISEAU de Villeau)												
24/08/17	DC20170824F116	<b>Finances</b> – Aliénation de gré à gré de matériels désaffectés (annulant l'acte 111 - concernant la vente d'un vestiaire ALGECO à ACH SERVICE de Vendôme pour 210 €)												
25/08/17	DC20170825G117	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (Col D n°13 – recette 300 €)												

### 1A. DL20170919M01A – Finances locales – Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour aider les victimes de l'ouragan IRMA dans les Antilles françaises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Croix Rouge Française pour venir en aide aux victimes de l'Ouragan IRMA ; Dit que ce virement sera consigné dans la délibération relative à l'adoption de la décision modificative n°3 sur le budget général 2017.

### **1. DL20170919M01 – Finances locales – Évaluation des transferts de charges suite à la transformation de Tour(s)plus en métropole Tours Métropole Val de Loire – Montants définitifs des charges transférées pour 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 contre (Groupe Réuni(e)s Pour Fondettes), valide la distinction entre les transferts de charges de Fonctionnement et celles d'Investissement, conformément aux dispositions de la Loi de Finances rectificative pour 2016 ; approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de la Métropole et son annexe financière du 19 juin 2017.

### **2. DL20170919M02 – Finances locales – Contribution 2017 au Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,45 € par habitant pour l'année 2017 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

### **3. DL20170919M03 – Finances locales – Garantie de l'emprunt contracté par la SA d'HLM VALLOGIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 11 logements sociaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 714 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations ; la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt (40 ans) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tous documents en application de la délibération.

### **4. DL20170919M04 – Finances locales – Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur 12 créances non recouvrées (titres de recettes émis entre 2009 et 2013) pour une somme totale de 373,24 € ; décide l'émission d'un mandat en dépenses sur l'article 6541 – perte sur créances irrécouvrables – ; la somme de 373,24 € sera ajoutée au budget 2017 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la délibération.

### **5. DL20170919M05 – Finances locales – Indemnité de conseil du Receveur municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ; décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et sera attribuée à Madame Florence XHAARD et Monsieur Eric CHANOT, Receveur municipal, pour l'année 2016 comme suit :

<b>Indemnité de conseil due au titre de l'année 2016 après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3 (montant dépenses 2013-2014-2015)</b>						
<b>Receveur municipal</b>	<b>Gestion (en jours)</b>	<b>Taux d'indemnité</b>	<b>C.S.G</b>	<b>R.D.S</b>	<b>1 % solidarité</b>	<b>Montant net en euros</b>
		100 %	2,40 % + 5,10 %	0,50 %		
Florence XHAARD	150	792,03	58,35	3,89	7,92	721,87
Eric CHANOT	180	950,44	70,03	4,66	9,50	866,25

### **6. DL20170919M06 – Finances locales – Décision budgétaire modificative n°3 sur le budget principal 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions (groupe Réuni(e)s pour Fondettes), adopte la décision modificative n°3 sur le budget principal 2017 comme suit ; dit que le virement interne en dépenses de fonctionnement, de l'article 6188 212 EP2 vers l'article 6574 20 ED, fera l'objet d'une délibération pour octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 350 € à la coopérative scolaire de l'école Gérard Philipe, pour financer la classe découverte :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
7472 33 CM	Subvention Régionale saison culturelle	5 600,00 €
70876 020 ADM	Reversement TA par TMVL	-200 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-194 400,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
606882 823 VV	Fournitures espaces verts	20 000,00 €
6156 020 ADM	Maintenance	16 000,00 €
6233 33 CM	Journées du patrimoine	1 400,00 €
6232 024 ADM	Gardiennage	5 500,00 €
6611 01 ADM	Intérêts des emprunts	-48 450,00 €
022 01 ADM	Dépenses imprévues	-38 673,24 €
6188 212 EP2	Classes découvertes	-1 350,00 €
6574 20 ED	Subventions coopérative scolaire	1 350,00 €
6541 020 ADM	Perte sur créance irrécouvrables	373,24 €
023 01 ADM	Virement à la section d'investissement	-151 550,00 €
6574 025 ADM	Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-194 400,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
021 01 ADM	Virement de section de fonctionnement	-151 550,00 €
1641 01 ADM	Emprunt	29 668,93 €
10226 820 UD	Taxe aménagement	200 000,00 €
024 820 UD	Transferts terrains Pet M Curie vers BA	11 289,00 €
024 020 VS1	Cession Kangoo	1 440,00 €
024 810 VS	Cession matériels ancien CTM	10 771,00 €
1327 824 UD	Complément FDC TMVL 2017	27 858,00 €
1342 112 AJ	Amendes de police	6 579,00 €
1383 824 UD	Subvention FD2 Jardin	20 679,00 €
1388 814 VE	Subventions SIEIL	17 554,00 €
4582 824 UD	Opération sous-mandat requel.EP	438 755,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>613 043,93 €</b>

DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2135 020 ADM	Chauffage Mairie	98 435,00 €
2051 020 ADM	Passage à city web	10 067,00 €
2051 810 VS	1 licence CAO	2 000,00 €
276348 01 ADM	Créance du budget ville	11 289,00 €
2188 822 EP3	Barrières extérieur école F. Dolto	6 565,00 €
2135 020 VS1	Agencements de bâtiment	-7 633,00 €
2188 020 VS1	Matériel bâtiment	7 633,00 €
1641 01 ADM	Remb. Capital des emprunts	48 450,00 €
020 01 ADM	Dépenses imprévues	-2 517,07 €
4581 824 UD	Opération sous-mandat requel.EP	438 755,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>613 043,93 €</b>

## 6A. DL20170919M06A – Finances locales – Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Gérard Philippe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 350 € à la coopérative de l'école Gérard Philippe pour financer une classe découverte ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 20 ED du budget principal de l'exercice en cours.

## 7. DL20170919M07 – Finances locales – Décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe commerces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 sur le budget annexe commerces 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
773 01 ADM	Mandat annulé	480 000,00 €

DÉPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6522 020 ADM	Reversement excédent sur B.général	58 177,83 €
6815 01 ADM	Provision pour risques	22 818,22 €
673 01 ADM	Titre annulé	480 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>80 996,05 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
024 90 AR3	Produits des cessions	325 000,00 €
27638 90 AR3	Créance sur commune	11 289,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>336 289,00 €</b>

DÉPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2115 90 AR3	Terrains	11 289,00 €
2313 90 AR3	Travaux de bâtiment	1 362 761,94 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 374 050,94 €</b>

## 8. DL20170919M08 – Finances locales – Demande de fonds de concours pour les illuminations de fin d'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours de 3 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire pour le financement des illuminations de fin d'année ; autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tout document en exécution de la présente délibération ; dit que les crédits réservés pour les illuminations de fin d'année sont inscrits sur le budget principal de l'exercice en cours :

PLAN DE FINANCEMENT POUR LES ILLUMINATIONS 2017			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Renouvellement parc neuf et occasion	18 987,36 €	Fonds de concours TMVL	3 000,00 €
Illuminations secteur Vallières	809,43 €		
Sapin des neiges en ville	2 678,36 €		
Sous-total H.T.	22 475,15 €		
TVA	4 495,03 €	Autofinancement	23 970,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 970,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 970,18 €</b>

**9. DL20170919M09 – Commande publique – Avenant n°1 au lot n°2 du marché de travaux d'aménagement d'un parking et d'une esplanade au lieu-dit Les Grands Champs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché de travaux pour l'aménagement du secteur des Grands Champs – parking et esplanade – passé avec l'entreprise Bouygues Énergies et Services (Les Grands Champs 37390 Chanceaux-sur-Choisille) ainsi que tout document afférent à la délibération. La modification des travaux n'entraîne aucune majoration du montant initial du lot n° 2 qui est arrêté à la somme de 161 648,05 € HT

**10. DL20170919M10 – Commande publique – Avenant n°1 au marché n° 150040 passé avec la société Agorastore dans le cadre du groupement de commande intercommunal pour l'utilisation d'une solution de vente aux enchères**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'avenant n° 1 marché n° 150040 passé avec la société AGORASTORE (20 rue Voltaire à Montreuil-sous-Bois) concernant la solution de vente aux enchères, conclu dans le cadre du groupement de commandes constitué entre les communes de Joué-Les-Tours, Parçay-Meslay, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Savonnières, La Riche, Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours, permettant la vente de biens immobiliers aux enchères ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir ainsi que tout document en application de la délibération.

**11. DL20170919M11 – Domaine et patrimoine – Acquisition de la parcelle ZT 18 au lieu-dit « La Borde » constitutive du chemin rural n° 114**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZT n°18, située au lieu-dit « La Borde », constitutive du chemin rural n°114, d'une superficie totale de 30 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 189,30 € ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents se rattachant à la délibération ; précise que cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, elle ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du code général des impôts ; les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**12. DL20170919M12 – Domaine et patrimoine – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour la mise en servitude de la parcelle communale YH n°198 et du chemin rural n°38 au lieu-dit « Les Brosses » pour la réalisation du génie civil du réseau de télécommunications**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise en servitude de la parcelle communale cadastrée YH n° 198 et du chemin rural n° 38 situés au lieu-dit « Les Brosses», avec le SIEIL pour la réalisation de travaux d'effacement du réseau de télécommunications, moyennant le prix de 1 euro symbolique ; décide que la constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces pouvant se rapporter à la délibération.

**13. DL20170919M13 – Urbanisme – Avis sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Fondettes avant approbation par Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 3 contre (groupe Agir pour Fondettes), approuve, préalablement à la délibération du conseil métropolitain, la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de Fondettes ayant pour objet :

- l'évolution du périmètre de mixité sociale
- la création d'un secteur Ahx
- la modification de la zone Uy
- l'évolution des emplacements réservés (modifications, suppressions, créations)
- la mise à jour des annexes.

**14. DL20170919M14 – Urbanisme – Avis sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet le vœu que la gare de Fondettes puisse être ré-ouverte et participer à la création du pôle d'échange intermodal permettant d'articuler la chaîne des mobilités comme prévu dans l'axe 5 du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire ; décide de donner un avis favorable au projet de PLU arrêté de Saint-Cyr-sur-Loire.

## 15. DL20170919M15 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit ; dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Commune :

EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES
<p><b>- Filière TECHNIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ouverture de 2 postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet :</b> -----</li></ul> <p>→ <u>Ouverture de 1 poste à 8/35 sur la pause méridienne :</u> ancien effectif : 20 <b>nouvel effectif : 21</b> -----</p> <p>→ <u>Ouverture de 1 poste à 2/35 sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :</u> ancien effectif : 20 postes TAP sur l'ensemble des écoles à 2/35 (répartis sur des bases horaires comprises entre 2h ou 4h ou 6h hebdomadaires) <b>nouvel effectif : 21 postes TAP</b></p>

## 16. DL20170919M16 – Libertés publiques et pouvoir de police – Convention avec le Ministère de la justice et l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la Commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention conclue avec le Ministère de la justice et l'Agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion de la Commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document en exécution de la délibération.

## 17. DL20170919M17 – Libertés publiques et pouvoir de police – Convention avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la Commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention conclue avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la Commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la Commune ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document en exécution de la délibération.

## 18. DL20170919M18 – Institutions et vie politique – Modification des statuts suite à la transformation de Tour(s)plus en métropole Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la métropole «Tours Métropole Val de Loire » ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes afférents à l'exécution de la délibération.

## 19. DL20170919M19 – Institutions et vie politique – Ajustements des modalités du Schéma de mutualisation métropolitain et approbation du règlement modifié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements apportés au schéma de mutualisation métropolitain ; prend acte des modifications du règlement cadre des services communs.

**20. DL20170919M20 – Institutions et vie politique – Convention avec Tours Métropole Val de Loire pour la mise à disposition d'un logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics et approbation du règlement cadre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement cadre de mise à disposition de logiciels adopté par le conseil communautaire le 7 mars 2016 ; adopte la convention de mise à disposition d'un logiciel d'aide la réaction des marchés publics à intervenir entre Tours Métropole Val de Loire et la commune de Fondettes ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la délibération.

Affiché le 27 septembre 2017

**Le Maire de Fondettes,  
Cédric de OLIVEIRA**